



POINTS-CŒUR

Association loi 1901
40 Route Eugénie
60 350 VIEUX-MOULIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

POINTS-COEUR

Association loi 1901
40 Route Eugénie
60 350 VIEUX-MOULIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association POINT CŒURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association POINT CŒURS à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous nous sommes assurés que la note « Créances » de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée du traitement comptable retenu par votre association ainsi que de la correcte évaluation de sa créance détenue envers l'association Heart's Home USA.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2021

Le commissaire aux comptes
MF & ASSOCIES



MICHAËL FONTAINE

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Concessions, brevets, licences, marques	77 401	40 709	36 692	22 369
- Droit au bail				
- Immobilisations incorporelles en cours	-		-	8 814
- Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	300 224		300 224	300 224
- Agencements et aménagements de terrain				
- Constructions	360 406	143 523	216 883	152 833
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations techniques, matériels et outillage industriels	12 339	8 403	3 936	4 075
- Autres immobilisations corporelles	625 417	592 382	33 035	39 673
- Immobilisations en cours	4 817		4 817	-
- Avance et acomptes				
Immobilisations financières :				
- Participations et créances rattachées à des participations				
- Autres participations				
- Créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	7 400		7 400	7 400
Total I - Actif immobilisé	1 388 004	785 016	602 988	535 388
Actif Circulant				
Stocks et en-cours :				
- Immeubles destinés à la vente	-		-	78 375
- En-cours de production de biens				
- En-cours de production de services				
- Productions intermédiaires et finis				
- Marchandises				
- Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
- Débiteurs divers	2 674		2 674	2 210
- Autres créances	231 406		231 406	231 878
- Capital souscrit - appelé, non versé				
- Valeurs mobilières de placement	415 002		415 002	854 369
- Disponibilités	463 472		463 472	631 061
Total II - Actif circulant	1 112 554		1 112 554	1 797 893
Comptes de régularisation				
- Charges constatées d'avance	3 802		3 802	3 627
- Ecart de conversion actif	16 890		16 890	9 235
Total III - Comptes de régularisation	20 692		20 692	12 862
TOTAL GENERAL : I+II+III	2 521 251	785 016	1 736 234,36	2 346 143

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Fonds associatifs		
Fonds propres :		
- Fonds associatif sans droit de reprise		
- Ecart de réévaluation		
- Réserves		
- Report à nouveau	1 892 213	1 951 874
- Résultat de l'exercice	(478 537)	(59 661)
Autres fonds associatifs :		
- Fonds associatifs avec droit de reprise		
* Apports		
* Legs et donations		
* Résultats sous contrôle de tiers financeurs - Ecart de réévaluation		
- Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
- Provisions réglementées - Droits des propriétaires - Comodat		
Total I - Fonds associatifs	1 413 676	1 892 213
Provisions pour risques et charges		
- Provisions pour risques	8 271	9 235
- Provisions pour charges	-	1 930
Total II - Provisions pour risques et charges	8 271	
Fonds dédiés		
- Sur subvention de fonctionnement		
- Sur dons manuels affectés		
- Sur legs et donations affectés	129 447	85 863
Total III - Fonds dédiés	129 447	85 863
Dettes		
- Emprunts et dettes assimilées	68 695	124 699
- Avances et acomptes reçus sur commandes		
- Fournisseurs et comptes rattachés	97 728	108 282
- Dettes fiscales et sociales	2 212	7 253
- Autres dettes	16 058	115 476
Total IV - Dettes	184 694	355 710
Comptes de régularisation		
- Produits constatés d'avance		
- Ecart de conversion passif	147	1 192
Total V - Comptes de régularisation	147	1 192
TOTAL GENERAL : I+II+III+IV	1 736 234,36	2 334 978

COMPTE DE RESULTAT POINTS-CŒUR

	31/12/2020	31/12/2019		31/12/2020	31/12/2019
60 – Achats			70 – Ventes, prestations de services		
- Achats d'études et prestations de services	19 673	12 956	- Ventes de marchandises	364	1 177
- Achats non stockés de matière et fournitures (eau, énergie)	30 473	32 552	- Produits des activités annexes	42 270	41 665
- Immeubles destinés à la vente	78 375				
61 – Services extérieurs					
- Charges locatives et de copropriété	63 666	62 930			
- Entretien et réparations	10 825	10 286			
- Prime d'assurances	218 139	203 153			
- Divers	214	4 100			
62 – Autres services extérieurs					
- Rémunération intermédiaires et honoraires	11 446	7 138			
- Don exceptionnel à une autre association	500 000				
- Frais de déplacement, mission, réception	259 394	378 265			
- Frais postaux, télécommunications	6 205	6 563			
- Services bancaires	5 350	5 981			
- Divers	394	391			
63 – Impôts et taxes					
- Impôts et taxe sur rémunérations	407	61			
- Autres impôts et taxes	13 394	21 205			
64 – Charges du personnel			74 – Subventions d'exploitation		
- Rémunération du personnel	17 264	9 183			
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance	158 746	352 254			
- Autres charges sociales	259	65			
- Autres charges de personnel	10 249	18 820			
65 – Autres charges de gestion courante			75 – Autres produits de gestion courante		
- Pertes sur créances irrécouvrables			- Cotisation	160	140
- Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			- Dons manuels non affectés	71 545	47 220
- Charges diverses de gestion courante			- Legs	-	-
			- Dons manuels affectés, dont:	816 111	624 155
			Parrainage Bénévoles		
			Parrainage Permanents		
			Appel de fonds (Carême, Noël, Bulletin) affectés à projets		
			Fondations		
			Jumelage et ressources locales des Points Cœur		
			Accueil NDME (siège)		
			Participation frais voyages par bénévoles		
			Autres		
66 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements			76 – Reprise sur amortissements et provisions d'exploitation		
- Dotations aux amortissements	39 039	32 444	- Reprises provisions pour risques et charges d'exploitation	1 930	265 117
- Dotation aux provisions pour charges d'exploitation	-	-	79 – Transferts de charges		
			- Transferts de charges d'exploitation	81 614	111 510
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION :	1 443 512	1 158 345	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION :	1 013 993	1 090 983
RESULTAT D'EXPLOITATION				- 429 519	- 67 362
66/68 – Charges et Provisions financières			76/78 – Produits et reprise de provisions financiers		
- Charges d'intérêts	6 162	8 740	- Revenus des valeurs mobilières de placement	894	11 669
- Pertes de change	12 932	676	- Intérêts bancaires emprunt USA refacturés	12 303	13 900
- Dotations aux provisions pour risque et charges financiers	-	3 117	- Gains de change	141	4 538
			- Reprises provisions pour risques et charges financières	964	-
			- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
			- Transfert de charges financières		-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	19 093	12 533	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	14 302	30 108
RESULTAT FINANCIER				- 4 791	17 575
67 – Charges exceptionnelles			77 – Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	-	- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	
- Charges sur exercices antérieurs (à reclasser)	-	5 144	- Produits sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement à recl)	820	58
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 462		- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Autres charges exceptionnelles					
68 – Engagements à réaliser sur ressources affectées	129 447	85 863	78 – Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	85 863	81 075
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 911	91 007	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	86 684	81 133
RESULTAT EXCEPTIONNEL				- 44 227	- 9 874
86 – Emploi des contributions volontaires en nature			87 – Contributions volontaires en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens			- Bénévolat		
- Prestations			- Prestations en nature		
- Personnel bénévole			- Dons en nature		
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 593 515,61	1 261 885	TOTAL DES PRODUITS :	1 114 978,43	1 202 224
EXCEDENT / DEFICIT				- 478 537,18	- 59 661